

Le Pays de Thelle prépare son mariage avec la Ruraloise

Le 1^{er} janvier prochain, les deux «interco» vont fusionner : un big bang géré en douceur jusqu'en 2020.

Doucement mais sûrement, les élus communautaires de l'Oise et de France se préparent au grand rapprochement voulu par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Officiellement les intercommunalités de moins de 15 000 habitants se rapprocheront de leur plus proche voisin le 1^{er} janvier prochain. C'est le cas de la Ruraloise qui a choisi de fusionner avec le Pays de Thelle. Eclairage de Jean-François Mancel, président de cette dernière.

Comment se sont passées les discussions qui ont abouti à la fusion de votre collectivité et de la Ruraloise présidée par Jean-Jacques Dumortier ?

Tout d'abord nous ne sommes pas à l'origine de la fusion puisque la loi NOTRe nous y obligeaient. Ceci dit, nous avons joué le jeu pour en tirer le meilleur et le rapprochement a été envisagé très tôt. Nous avons été soutenus par le sous-préfet de Senlis et le préfet. Le consensus des élus communautaires s'est rapidement dessiné pour rechercher les avantages et éliminer les inconvénients pour nos populations.

Pourquoi la Ruraloise s'est-elle tournée vers le Pays de Thelle ?

La Ruraloise pouvait effectivement rejoindre l'agglomération creilloise mais tout naturellement elle a préféré se tourner vers son autre voisine plus petite et moins urbaine, le Pays de Thelle.

La nouvelle intercommunalité pourrait bien garder le nom de « Pays de Thelle ». Le siège administratif resterait dans les locaux de Neuilly en Thelle.

42

2020.

C'est le nombre de communes au sein de la future interco. Le Pays de Thelle en compte 36. La Ruraloise, de son côté, comprend six autres communes. 67 conseillers communautaires seront élus en

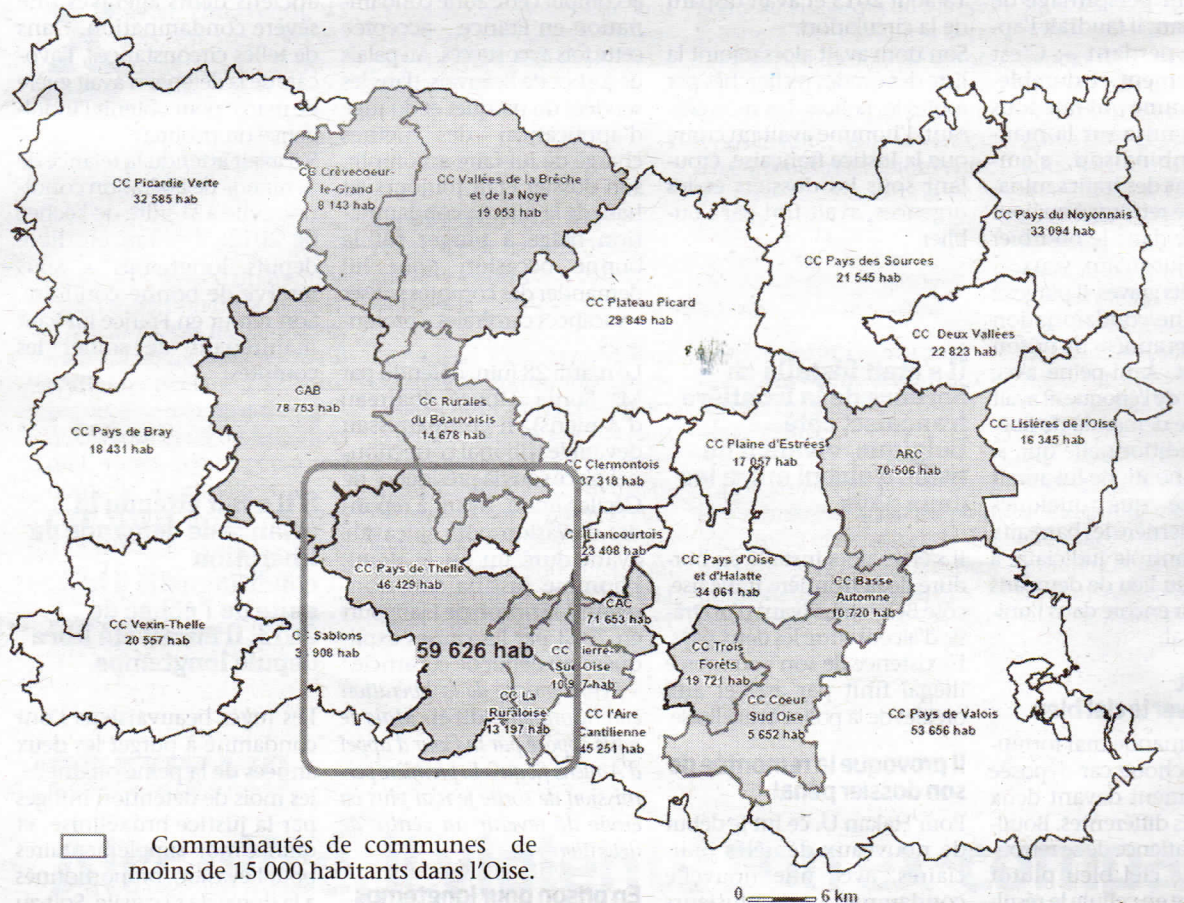
59626

Ce chiffre correspond au nombre d'habitants des deux communautés de communes. Loin devant, le Pays de Thelle compte 46 629 administrés qui s'additionnent aux 13 197 habitants de la Ruraloise. Avec 9 956 habitants, Chambly devient la commune la plus peuplée du nouvel ensemble.

Nous préférons un petit chez soi qu'un grand chez les autres ! Nous resterons un territoire avec une vraie dimension humaine où les gens se connaissent encore, avec de l'animation locale ce que vous ne trouvez pas forcément dans les villes. Nous formerons une communauté de petites et moyennes communes qui possèdera une identité propre et beaucoup d'originalité dans le sens où nous serons les gardiens de la ruralité entre deux grandes zones urbaines, le Beauvaisis et le Creillois. même au niveau de la gouvernance, c'est une petite famille qui se réunira alors qu'ailleurs nos élus communautaires auraient été plus anonymes dans une énorme assemblée.

Concrètement que va changer la fusion pour les collectivités et pour leurs habitants ?

Le rapprochement va permettre une mutualisation des moyens des deux collectivités et donc des économies d'échelle. Par exemple, nous n'aurons plus qu'un seul siège, le nôtre à Neuilly en Thelle où travailleront les agents (sauf évidemment les personnels de terrain). Nous analyserons nos forces et faiblesses respectives et garderons le meilleur pour le bénéfice des habitants. Je pense à la petite enfance et à la collecte des ordures ménagères (voir encadré) qui les concernent directement. Nous ferons tout pour une meilleure qualité de nos services, pour éviter les conséquences négatives pour nos



Pour respecter la loi, la Ruraloise, comme toutes les intercommunalités de l'Oise de moins de 15 000 habitants, fusionneront avec une communauté de communes voisine plus peuplée.

administrés, ou encore une augmentation d'impôt. Ceci dit, les changements ne se feront pas brutalement dès le 1^{er} janvier prochain. Je pense d'ailleurs que les grands sujets liés aux compétences des intercommunalités (assurées avant en partie par les communes) concernant directement la vie quotidienne des habitants devront faire partie du débat de la campagne des municipales de 2020.

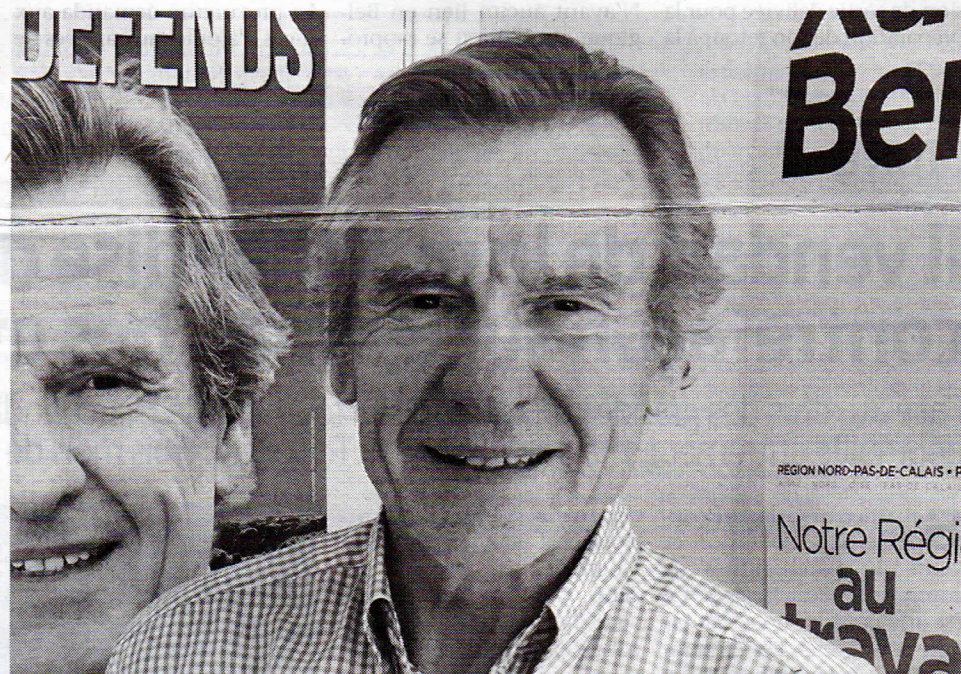
La « mutualisation des moyens » aura-t-elle des conséquences sur la gestion du personnel ?

Nous regardons la situation de chacun. Certains veulent rester et d'autres partir. La perception des choses n'est pas mauvaise mais les gens se posent des questions. C'est normal. Nous devons apporter des réponses positives à chacun.

Qui va gérer la nouvelle intercommunalité ? Des élections sont-elles prévues ?

Il faudra attendre la fusion officielle le 1^{er} janvier 2017 pour élire le nouvel exécutif. Il y aura un seul président et une nouvelle équipe de vice-présidents. Je serai d'ailleurs candidat pour poursuivre mon mandat.

Quel nom portera la nouvelle communauté de communes ?



Jean-François Mancel (photo) est candidat à la présidence de la future intercommunalité.

Nous garderons sans doute le nom de « Pays de Thelle » qui a des origines historiques et géographiques fortes. « Ruraloise » n'a pas de racines aussi profondes : le nom a été fabriqué pour se distinguer du Creillois.

■ Propos recueillis par Guillaume Plassais

Petite enfance et collecte des ordures : qui va payer ?

Ces deux services intercommunitaires vont certainement évoluer jusqu'en 2020. Voilà qui laisse aux habitants et aux élus le temps de débattre. Ils auront le choix entre un service périscolaire quotidien, proposé par la Ruraloise et la halte-garderie mobile, plusieurs jours par semaine, du Pays de Thelle. Côté collecte des ordures ménagères, la Ruraloise fait payer une redevance contrairement à leurs voisins. Bref, ces services auront un impact fiscal qui ne sera pas modifié jusqu'en 2020. Ainsi les nouveaux élus décideront.